

Direction Générale des Services  
Prévision Programmation  
JPB/VB

N°362/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la restauration et la mise en valeur de la Gloriette, sise rue de Paris à Gonesse.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018 portant création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT),

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Vu** la délibération n°13 du 25 janvier 2021 au point 26° permettant à Monsieur le Maire de demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires,

**Considérant** la nécessité de restaurer et mettre en valeur la Gloriette sise rue de Paris à Gonesse, en contrebas de l'Hôtel de Ville,

**Considérant** qu'il s'agit d'un élément de patrimoine historique communal non protégé,

**Considérant** la signature par l'Etat et la publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val d'Oise le 17 février 2022, de la convention validant le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) reprenant le quartier de la Fauconnière à Gonesse au sein d'une ORT intercommunale Multisites,

**Considérant** le règlement des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération,

**Considérant** le nouveau guide des aides du Conseil Départemental du Val d'Oise,

**Vu** le plan de financement établi pour sa réalisation, ci-annexé pour un montant global estimé à 489 593 € HT, soit 587 511,60 € TTC, dont 414 954 € HT de travaux.

**DECIDE**

- **De solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise en déposant un dossier finalisé pour un montant maximum, conformément au plan de financement et à l'échéancier joints à la présente décision.
- **De solliciter** un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour un montant maximum conformément au même plan de financement.
- **De signer** les conventions attributives de subventions correspondantes, et tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

**Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire**

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

- **De solliciter** toute autre subvention pouvant contribuer au financement de cette opération,
- **De s'engager** à ce que la commune prenne en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 19 octobre 2022

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **19 OCT. 2022**

Mis en ligne, le : **19 OCT. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

Corine FALLIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la restauration et la mise en valeur de la Gloriette, sise rue de Paris à Gonesse.

Date de décision: 19/10/2022

Date de réception de l'accusé 19/10/2022

de réception :

Numéro de l'acte : 2022DECISION362

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221019-2022DECISION362-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 362.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20221019-2022DECISION362-AI-1-1\_1.pdf )